

Chers amis de l'Abeva,

Les vacances ? Elles ne seront bientôt qu'un souvenir mais nous espérons qu'elles auront été parsemées de moments paisibles, de multiples retrouvailles joyeuses et qu'elles furent salvatrices pour parer aux risques de surchauffe qui guettent durant l'année. Cette année encore, la rentrée sera marquée par la parution de ce nouveau numéro de l'Abeva News.

Tout d'abord, nombreux sont ceux parmi vous qui ont été mis au courant de la nouvelle directive européenne sur la protection des données (RGPD). En vigueur depuis le 25 mai, elle prévoit que le consommateur, qui est maître de ses propres données, peut décider dans quelles conditions les entreprises peuvent le contacter. Il peut désormais exiger que les données qu'elles possèdent sur lui puissent être soit effacées, soit récupérées pour aller chez un concurrent.

A son tour, l'Abeva désire profiter de l'envoi de ce « News » pour demander aux lecteurs qui souhaitent que leurs données soient retirées de ses listings de se faire connaître. Nous appliquerons la loi et supprimerons les adresses et coordonnées de notre banque de données.

Le mot du président

Quelle ne fut pas ma satisfaction, certes contenue, d'apprendre le 12 août dernier par de nombreux médias que la multinationale Monsanto avait été lourdement condamnée aux Etats-Unis. Comme l'ont pratiqué avant elle les multinationales liées au tabac, Monsanto a, durant des décennies, menti sur les dangers de certains de ses produits, détourné la recherche médicale et « chloroformé » une partie des autorités censées réguler et protéger les consommateurs. Pourquoi évoquer cette victoire judiciaire dans un bulletin de liaison destiné aux victimes et aux indignés de l'amiante me direz-vous ? Tout simplement parce que les industriels de l'amiante-ciment ont, durant des décennies, opéré de façon identique.

J'ai personnellement beaucoup de respect et d'admiration pour ce modeste jardinier californien, Dewayne Johnson, qui bien que rongé par un cancer incurable, a lancé ses dernières forces dans cette bataille judiciaire afin que la Vérité éclate au grand jour. C'est en 2014 que le couperet tomba pour ce père de trois garçons lorsqu'il fut diagnostiqué d'un lymphome non hodgkinien, un cancer incurable du système lymphatique. « Vous

n'avez plus que trois années à vivre » lui annoncèrent froidement et sans compassion les médecins qui avaient trouvé l'origine des taches sur la peau de M. Johnson.

Une industrie au cuir épais, des milliards de profit engrangés sur le dos des travailleurs ou des clients, une industrie qui dicte le fruit de ses « recherches » scientifiques, des actionnaires qui ont pour technique d'user les rares personnes qui se tournent vers les tribunaux. La ressemblance de ces pratiques avec celles des industriels de l'amiante me saute aux yeux. Aux vôtres aussi je présume.

Comme les victimes de l'amiante, cette personne n'avait aucune idée des dangers et controverses entourant l'utilisation du pesticide.

Les cas des travailleurs Eternit à Casale en Italie, des victimes de l'amiante des usines Valéo ou d'Eternit en France ou celui, plus proche de chez nous, de Françoise Van Noorbeeck, démontrent à quel point le pot de terre peine trop souvent à se faire entendre aux oreilles des juges et des régulateurs.

Tout comme il nous est demandé de ne plus utiliser le Round up, et à l'Europe de le bannir, l'ensemble des associations de défense des

victimes de l'amiante demandent au monde politique plus de fermeté à l'égard des pollueurs de l'amiante. L'enlèvement des matériaux qui contiennent ces fibres (fibrociment, Glasal, Pical), encore présents dans les écoles, doit devenir une de ses priorités majeures!

Dans notre Belgique engluée dans la dénommée «lasagne institutionnelle», je n'oserais conclure mon mot sans évoquer la carence des pouvoirs publics dans leur mission de prévention et d'assainissement

dans les différentes problématiques «amiante».

Les élections approchent, l'Abeva sera à l'écoute et restera l'aiguillon qui fait partie de notre ADN. Quels sont les partis politiques qui placeront le retrait total de l'amiante des bâtiments et de nos vies parmi leurs priorités?

Bonne lecture.

Eric Jonckheere, Président

Sortie du film belge « Ademloos » ou « Le souffle volé »

Déjà primé au festival flamand du film MOOV puis repris par les organisateurs du BRIFF (festival international du film de Bruxelles) « Ademloos » (NL) ou « Le souffle volé » (FR) du réalisateur belge Daniel Lambo a fait son apparition sur les écrans de cinéma de notre pays le 5 septembre dernier. Comme dans de nombreuses familles des papas travaillant chez Eternit à Kapelle-op-den-Bos ou à Tisselt, chez Daniel, on ne pouvait pas parler de

la multinationale pour avoir menti. De ce combat de David contre Goliath est née la réflexion chez Daniel Lambo qui, comme de nombreux gamins, avait lui aussi travaillé chez Eternit le temps des vacances d'été. Lui aussi a joué dans une des décharges que la multinationale utilisait pour mettre au rebut, ses produits en amiante-ciment impropres à la vente.



Tout ce cynisme et ce renoncement à une forme de responsabilité « morale » alors qu'en Belgique, l'amiante était interdit depuis 1998!

l'amiante. Chantage à l'emploi, risque de délocalisation des usines... Eternit a sciemment caché la dangerosité de l'amiante, tout avait été réuni pour qu'une véritable omerta plombe la région.

Et puis vint l'affaire d'une simple mère au foyer qui, au crépuscule de sa vie en 2000, attaqua

Au fil de ses recherches et contacts, l'équipe du film découvrit que, dans les sites de production exploités par Eternit Belgique loin de nos frontières, la situation de pollution et de mise en danger de la santé des populations et travailleurs était similaire voire souvent pire que celle vécue par celles et ceux liés à Kapelle.

Il est fastidieux de pointer sur une mappemonde les sites de production d'amiante-ciment où Eternit Belgique et ses actionnaires historiques possédaient des intérêts mineurs ou principaux. A part l'Amérique du Nord et l'Océanie, la présence des Belges était recensée dans tous les autres continents. En Inde, la présence de l'amianteur belge fut omniprésente sur trois sites de production. A propos de l'usine située à Kymore, des travailleurs nous ont témoigné de la présence régulière de comptables, ingénieurs ou directeurs venus tout droit de Kapelle. Ce contrôle s'exerça jusqu'en 2003.

Cette année-là, l'usine fut revendue à un industriel indien en laissant sur place 600.000 m³ de déchets à ciel ouvert. Tout ce cynisme et ce renoncement à une forme de responsabilité « morale » alors qu'en Belgique, l'amiante était interdit depuis 1998! Aux côtés de la Russie, de la Chine et du Kazakhstan, l'Inde fait partie des pays qui rejettent catégoriquement l'idée et les preuves que le chrysotile puisse nuire à la santé ; l'usine tourne encore aujourd'hui 24h sur 24.

Ayant été invité à rejoindre pour quelques jours l'équipe du tournage à Kymore, je me dois de joindre à ce résumé, une note personnelle à propos de ce voyage.

Autant vous avouer que je ne suis pas revenu indemne de cette expérience et de ces rencontres. Tout comme mes précédentes visites à l'usine Eternit de Kinshasa, j'ai retrouvé à Kymore les mêmes odeurs et les mêmes ronrons de ventilateurs fatigués que ceux qui firent et ternirent mon environnement à Kapelle.

A Kymore, comme dans les deux autres villes, l'unité de production amiante-ciment indienne se situe désormais en plein cœur de la ville. Comme souvent, les gens ont fait confiance aux discours des dirigeants et quand ils sont

présents, aussi à celui des syndicats. C'est toute une communauté qui dépend de cette industrie, la seule à pourvoir des emplois dans la région ; des habitations infestées par l'amiante, que les travailleurs méritants sont invités à occuper ; la jeunesse, en manque d'avenir, qui rêve d'un emploi stable.

Une forme de résilience et de fatalité cache l'énorme dégénérescence physique des personnes atteintes d'asbestose. Lorsque nous filmons des jeunes enfants jouant sur l'immense décharge laissée aux vents, comment les aborder sans repasser le film de mon enfance? Cette jeunesse que nous pensions être « heureuse ». Les fibres tueuses sont visibles à l'œil nu. Equipé d'un masque respiratoire, je sens que ce bout de papier crée une démarcation et me différencie de ces ados alors que dans les années 70, j'étais « eux ». Me revoir sauter d'un bout de tuyau à l'autre dans la décharge qu'Eternit possédait à Kapelle. Elle aussi était le terrain de jeu favori de tous les D'Artagnan en culotte courte que comptait mon village natal. A Kymore, la barrière de la langue est manifeste mais je me sens tellement connecté à leur présent.

Nous sommes pourtant au 21^{ème} siècle et j'ai mal à l'idée que les progrès dont nous jouissons ne bénéficient décidément pas à l'immense majorité des peuples ou des travailleurs. Ici, bien plus qu'ailleurs, il est impératif que le pollueur devienne aussi le payeur.

Eternit SA, Famille Emsens, je vous invite à nettoyer la crasse (certains diront la « merde ») que vous avez laissée derrière vous. Cette dépense aidera quelque peu à redorer votre image passablement ternie depuis les procès et l'étalement de vos pratiques au grand jour.

A vos agendas : L'Abeva vous donne rendez-vous au cinéma Palace (Bruxelles), le **samedi 22 septembre à 16h30** pour assister à la projection du film «Le souffle volé». A l'issue du film, nous répondrons volontiers aux questions et réactions du public.

Au plaisir de vous compter parmi nous. Merci de faire circuler cette invitation auprès de vos contacts.

L'école Julie et Mélissa, Liège

C'est un sujet de santé publique qui nous préoccupe car d'un côté on trouve un bâti scolaire vieillissant et de l'autre c'est l'argent qui manque cruellement. Face à la dangerosité de l'amiante, dont une exposition (même limitée) peut provoquer des cancers incurables, les êtres en pleine croissance sont plus vulnérables que les adultes car leurs mécanismes de défense n'ont pas encore atteint la maturité. Dans bien des écoles, tant au Nord qu'au Sud du pays et à Bruxelles, on trouve encore de l'amiante, rarement « encapsulé », souvent « dégradé ». Dans un rapport, la société Fibrecount écrit : « Savez-vous que plus de 70% des écoles belges contiennent encore de l'amiante ? » Ce problème faisait encore récemment partie des « tabous » mais grâce aux lanceurs d'alerte et aux médias, le sujet est désormais régulièrement remis sur la table. Le monde politique va-t-il enfin s'activer et débloquer les budgets nécessaires aux travaux ? Pour le désamiantage, on cite la somme de 1500 € le m².

Il nous est rapporté que dans certains cas, les travaux ne sont pas exécutés dans les

conditions prescrites. Combien d'amiante reste-t-il encore dans nos écoles? A quand une cartographie précise des lieux que fréquentent les écoliers, étudiants et personnels des écoles? L'Abeva formule la même demande pour tous les bâtiments publics. Lorsque les parents, les syndicats (et notre asbl) demandent des actions, ils sont souvent confrontés au déni des élus.

En mars dernier, à Grâce-Hologne (Liège), dans l'école Julie et Mélissa, ce sont les parents qui ont demandé que des analyses soient réalisées. L'école fut fermée une semaine car les résultats étaient légèrement supérieurs aux normes OMS. Le principe de précaution fut appliqué par la directrice de l'établissement, des réunions de concertation ont été organisées. La transparence fut de mise, l'Abeva ne peut que s'en réjouir.

Pour rappel: la tenue et la mise à jour de l'inventaire amiante sont obligatoires pour tout employeur. Ce n'est pas un document « secret » destiné à prendre la poussière au fond d'un tiroir; il doit être présenté lorsqu'on en fait la demande (inspection sociale, personnels, parents et corps de métiers).

Communiqué de presse ABEVA du 21 juillet 2018

Bedankt Vlaanderen. A quand un plan Fédéral et Wallon pour le retrait de l'amiante dans tout le pays?

L'Abeva se réjouit de l'initiative de la Flandre (plan de désamiantage complet à l'horizon 2040). Elle est ambitieuse mais nécessaire pour éviter des drames humains dans le futur.

Il est admis que le désamiantage coûte 1500€ au m². En Belgique, près de 900 personnes meurent chaque année des maladies liées à l'amiante. Plus de 100 000 dans le monde, suite à une exposition professionnelle. Bien plus encore si on compte les expositions environnementales.

Comme les caisses de l'Etat et des entités fédérées sont vides, l'Abeva suggère de faire participer aux coûts de l'enlèvement la multinationale belge de l'amiante-ciment, Eternit.

Après qu'elle ait engrangé des milliards dans la vente de ses produits à base d'amiante tout en en connaissant les dangers pour la santé, nous demandons qu'une petite partie des bénéfices soit consacrée au financement du désamiantage.

Les écoles doivent être la priorité car nous ne pouvons admettre que les enseignants, les élèves et le personnel qui sont en contact quotidien avec l'amiante (produits de la

marque Eternit, Gasal et Pical) puissent devenir les victimes de demain.

Les faux-plafonds en Pical contiennent 80% d'amiante et ce sont eux qui, après avoir été posés il y a 30 ans et plus, s'effritent.

Le Sri Lanka, île de l'océan Indien, est un grand producteur de thé. La Russie, elle, en consomme énormément mais fait aussi partie du club des grands producteurs d'amiante chrysotile. Lorsque le Sri Lanka annonça qu'il allait interdire l'utilisation du chrysotile dès le mois de janvier de cette année, la machine du lobby pro-amiante se mit immédiatement en branle et la réaction ne se fit pas attendre. Prétendant la présence d'un scarabée dans certains cartons, la Russie annonça un blocus des importations de thé en provenance de la petite île. Avec 80% des exportations du Sri Lanka vers la Russie, c'est tout un pan de

A Rio, Eternit est condamnée à verser 50 millions de reals à une victime. La Cour suprême lui donne 120 jours pour remplacer l'amiante par un substitut. Elle condamne également la multinationale à prendre à sa charge les examens médicaux des travailleurs et retraités de son usine à Rio de Janeiro

Alors que le Brésil se vantait il n'y a pas si longtemps encore d'être le troisième producteur mondial d'amiante, l'accumulation des morts, les mobilisations de la société civile et les actions de l'Abrea (association brésilienne des victimes) menée par notre amie Fernanda Giannasi, ont fini par payer. Alors qu'une dizaine des Etats qui comptent le plus avait fini par interdire l'amiante, la loi

Nous proposons le lancement d'une grande opération « Let's make our schools Pical free »

Éric Jonckheere,

La Russie influence le Sri Lanka

l'économie qui allait vaciller. Face à ce chantage, le gouvernement de l'île décida aussitôt de suspendre l'interdiction et de reprendre les importations de la fibre tueuse.

D'autres pays, comme la Malaisie, la Thaïlande et l'Ukraine, subissent des pressions similaires alors qu'ils cherchent aussi à interdire l'amiante. Sharan Burrow, secrétaire générale de la Confédération Internationale des syndicats a dit : « Imposer l'amiante chrysotile à une nation qui n'en veut plus, ce n'est pas du commerce équitable, c'est de l'homicide coupable ».

Le Brésil décide d'en finir avec l'amiante

fédérale restait inchangée. Des 311.000 tonnes d'amiante extraites des mines de l'état de Goiás en 2015, près de 205.000 partaient à l'exportation. La commercialisation et l'exploitation de la fibre tueuse restaient donc permises.

Le 29 novembre, la Cour suprême fédérale en décida autrement car cela était contraire à la Constitution du pays. Il aura fallu que deux juges finissent par changer de position sur cette question pour que la joie éclate chez les membres des associations locales et internationales. L'Abrea rend hommage à Fernanda et à l'immense travail accompli par les membres de l'Abrea.

Fietstocht – Kapelle-op-den-Bos

Le dimanche 30 septembre prochain, la 11^{ème} édition du mémorial en l'honneur de Willy Vanderstappen sera organisée par sa famille et ses amis à Kapelle-op-den-Bos. Venez participer nombreux à une ballade à pied ou à vélo qui démarre en matinée.

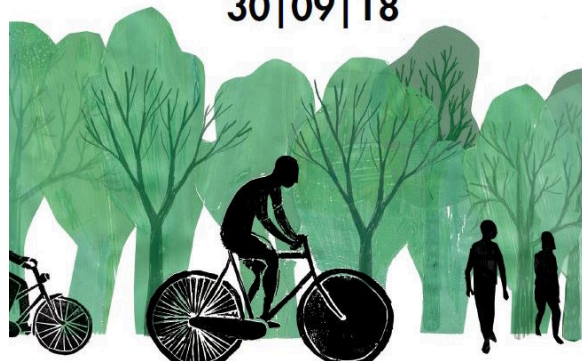
Les différents parcours proposés sont champêtres et accessibles à toute la famille.

Vous trouverez tous les renseignements utiles sur le site :

www.fietstochtwillyvanderstappen.be

Une fois encore, l'Abeva y tiendra son stand. Merci à Hilde et à Ludgarde pour leur travail à

30|09|18



le préparer, pour la collecte des témoignages et portraits des victimes. Hélas, la liste s'allonge année après année.

Rappel de Cotisation ou Don

Vos dons sont bienvenus au numéro de compte

IBAN BE17 0001 2069 9221

Nous vous rappelons que tout don de plus de 40 euros est fiscalement déductible. Une attestation fiscale sera remise sur simple demande. Le Ministère des Finances insiste que seuls les « DONS » donnent droit à la déduction fiscale et non les « cotisations » ou « inscriptions ».

D'avance un tout grand merci pour votre soutien et générosité. Unique source de revenu, vos dons sont primordiaux pour la vie de l'Abeva

Quelle est votre adresse email? Faites-la nous connaître pour recevoir ce news en format électronique : plus rapide et à moindre frais !
Sur : abeva.be@gmail.com

Ter herinnering.

Uw bijdrage voor het jaar 2017 zien we graag tegemoet op

IBAN BE17 0001 2069 9221

Belangrijke opmerking. Voor vrijgevege leden die van een fiscale aftrek willen genieten (voor stortingen boven de 40 €) kent het Ministerie van Financiën deze mindering alleen toe voor "GIFTEN" en niet voor "bijdragen" of "inschrijvingsgeld" voor leden van een vereniging.

We danken u bij voorbaat van harte voor uw steun en uw vrijgevigheid.

Wat is uw email adres ? We zouden liever dit news in elektronisch formaat verzenden, sneller en goedkoper!
Stuur uw email adres ter onze attentie op : abeva.be@gmail.com